



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mille vingt et un**, le huit avril à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 01/04/2021

<p>Nombre de conseillers en Exercice : 74 Présents : 58 Votants : 62</p>	<p>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER, (BEAUMONT EN DIOIS) ; MOLINA (BEAURIERES) ; FAURE (CHARENS) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; FALCON (LES PRES) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; GUILHOT ; BOMPARD (MISCON) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME), MEYSONNIER (VAL MARAVEL).</p> <p>ANCIEN Canton de Die : MM. GAUTIER (BARSAC) ; AURANGE, BECHET, BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, DU RETAIL, DUPAIGNE, GIRARD S., GUENO, JOUBERT D., LLORET, MOUCHERON, REY, SICARD, TESSERON, TREMOLET (DIE) ; EYMARD, (MARGINAC) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; VINAY (PONTAIX) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; ALLEMAND, MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDEOL EN QUINT) ; MONGE, BIZOUARD T. (SAINT-CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHERES EN QUINT).</p> <p>ANCIEN Canton de la Motte Chalancon : MM. BAUDIN (BELLEGARDE) ; PLASSE (CHALANCON) ; PERTRIAUX (ESTABLET) ; VINCENT (PRADELLE) ; PATRAS (ROCHEFOURCHAT) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p>ANCIEN Canton de Chatillon-en-Diois : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI, VINCENT (CHATILLON EN DIOIS) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; BERNARD, MATHERON (LUS la CROIX HAUTE) ; CRIQUI, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN).</p> <p>POUVOIRS : MM PEYROCHE à BOEYAERT ; LAVILLE à TREMOLET ; PERRIER, à JOUBERT D ; GIRARD S. à GIRARD A.</p> <p>EXCUSES : MM. PEYROCHE, LAVILLE, PERRIER, CHARRIER, PUECH, SICARD, LUQUET, EGON, CHARRIER.</p> <p>EGALEMENT PRESENTS : MM., ALLEMAND, BOUFFIER, COSTE, BUIS.</p>
--	---

C210408-06

Objet : SPANC : Approbation du nouveau règlement et vote de la redevance

Le Vice-Président en Charge du SPANC (Pascal BAUDIN) expose :

Vu les différentes dispositions législatives relatives au service public industriel et commercial de l'assainissement non collectif (SPANC) et notamment les articles L 2224-8 et suivants du CGCT, L 1331-11 et suivants du CSP, L 271-4 du CCH,
Vu les réflexions et propositions de la commission SPANC,
Vu le rapport au Conseil Communautaire,

Considérant la proposition d'évolution du règlement du SPANC et de ses annexes ;

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET - ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2021

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 abstention : YFontaine et JLDupaigne) :

- **dit que la périodicité des contrôles des installations d'assainissements non collectif est portée à 10 ans conformément à la législation en vigueur ;**
- **fixe la redevance selon la nature des contrôles, les sanctions applicables et les cas particuliers comme suit :**
 - o Pour les ANC jusqu'à 20 équivalent habitants :
 - le contrôle de l'existant, le contrôle à la vente, le contrôle exceptionnel : redevance de 270 € TTC. Cette redevance est majorée de 50 € TTC par habitation supplémentaire raccordée à l'ANC
 - le contrôle des installations neuves ou à réhabiliter qui inclus la vérification de la conception et la vérification de l'exécution des travaux (contre-visite éventuelle incluse pour la vérification des travaux) redevance de 135€ TTC à la conception + 25€ TTC/logement supplémentaire et de 135€ TTC à l'exécution + 25€ TTC/logement supplémentaire
 - o Pour les ANC comprises entre 21 et 199 équivalent habitants :
 - le contrôle de l'existant incluant le contrôle annuel du cahier de vie des installations, le contrôle à la vente, le contrôle exceptionnel : redevance de 370 € TTC par ANC
 - le contrôle des installations neuves ou à réhabiliter qui inclus la vérification de la conception et la vérification de l'exécution des travaux (contre-visite éventuelle incluse pour la vérification des travaux) : redevance par installation de 185 € TTC à la conception et redevance de 185 € TTC à l'exécution par installation

- o Ces redevances sont doublées en cas de sanctions financières prévues par le règlement

approuve le nouveau règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ainsi que ces annexes ;

dit que le nouveau règlement et les nouveaux barèmes de la redevance entre en vigueur à compter de ce jour date d'approbation la présente délibération ;

charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Suivent les signatures,
Pour expédition conforme,
Pour le Président empêché,
Le 3eme Vice-président,
Jean-Pierre Rouit



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 19 AVR. 2021

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2021

Application agréée E-legalite.com